

C.F.T.C.

publié par la FEDERATION de la
METALLURGIE
26, rue de Montholon
PARIS 9^{ème}
Téléphone : TRUdaine 91-03

Bi-Mensuel n°13
15 mai 1948

BULLETIN
DU
MILITANT

AUX MILITANTS

Nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler dans le Bulletin du Militant de la décision du 8 Avril du Ministre du Travail, parue au J.O. du 9. Celle-ci précise, en effet, dans son article 2 :

" En vue de la conclusion des Conventions Collectives de travail nationales intéressant les grandes branches d'activité, et des organisations syndicales appelées à discuter les clauses générales de ces conventions communes à l'ensemble des catégories de salariés, sont considérées comme les plus représentatives les organisations syndicales nationales de salariés affiliés aux Confédérations suivantes :

- " La Confédération générale du travail
- " La Confédération générale du travail Force Ouvrière
- " La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

" en ce qui concerne l'ensemble des catégories professionnelles de salariés, y compris les cadres ;

- " La Confédération Générale des Cadres,
- " en ce qui concerne la catégorie professionnelle des cadres.

Notre combat a donc été utile. L'injuste décision du 13 Mars 1947 a été abrogé et, comme normalement cela aurait dû être depuis le début, notre Fédération sera appelée à discuter la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

Le texte de notre projet de Convention Collective est définitivement au point. Vous en avez eu le premier projet sur lequel vous avez travaillé et à l'aide de vos réactions, la Commission Fédérale de la Convention Collective a mis sur pied le texte définitif de notre projet qui vous a été communiqué il y a quelques mois déjà.

Mais, par contre, en ce qui concerne les classifications nous avons un tout petit peu de retard.

.../...

Ce bulletin du militant vous apporte une suite importante du projet de classification que nous vous avons communiqué. Le reste paraîtra dans les prochains.

Il faut donc, DE TOUTE URGENCE, vous mettre au travail, que vos conseils syndicaux étudient ces classifications, nous fassent des contre-propositions sur les définitions et nous proposent des coefficients.

La place que nous avons obtenue dans la discussion des Conventions Collectives, nous devons la tenir, non pas en simples spectateurs, mais en participants actifs, documentés, sachant exactement ce qu'ils désirent. Ceci nous ne pouvons le faire que si vous nous aidez, que si vous nous dites ce que vous voulez.

Que ceux qui ne se sont pas encore mis au travail, s'y mettent rapidement, nous fassent parvenir leur conclusion.

Soyons donc bien persuadés que, en toute chose, la formule que nous employions dans un précédent Bulletin est vraie :

" LA FEDERATION C'EST TOI, SON ACTION C'EST LA TIENNE.

Le Bureau Fédéral

AVIS AUX AMATEURS

Les Etablissements AMEEDÉ MOURIES- 6 rue Gay Lussac à CASABLANCA recherchent en ouvriers hautement qualifiés

- 1 Fraiseur sur Universelle
- 2 rectifieurs de vilebrequins
- 2 aléseurs cylindres auto
- 1 tourneur

Voyage payé en 3ème classe - chemin de fer- bateau.

Logement assuré pour célibataires

pour tout autres renseignements s'adresser :

à Jean TERRAZZONI - 35 avenue Mers Sultan - CASABLANCA (Maroc)

QUATRE QUESTIONNAIRES ONT ETE ENVOYES -
TON SYNDICAT Y A-T-IL REPONDU ?

Documentation : Elections Professionnelles